

CONTRAT DE SERVICE

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat de ventes s'applique aux services de Rappels commercialisés sur le site www.rappelimmédiat.com par la société Étoile Dièse, numéro de SIREN 444 118 632, domiciliée à Toulouse. Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la souscription de services, des conditions de ce contrat de vente énoncées sur le site www.rappelimmédiat.com. Toute souscription de services vaut acceptation des présentes conditions sans aucune réserve. Les présentes conditions de vente régissent les relations contractuelles entre Étoile Dièse et son client, utilisateur des services, les deux parties les acceptant sans réserve. Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite. Sauf stipulations contraires, les présentes conditions annulent et remplacent tout accord écrits ou verbaux, toutes correspondances ou propositions, antérieurs à leur acceptation et ayant le même objet.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

Le terme « services » désigne les services de télécommunications dédiés au rappel basé sur les plateformes techniques d'Étoile Dièse.

ARTICLE 3 – DUREE DU CONTRAT

Les contrats de services sont conclus jusqu'à épuisement du compte client associé sauf conditions spécifiques propres à certains services. Ils prennent effet à compter de la validation du contrat par Étoile Dièse. L'entrée en vigueur des services complémentaires à ceux initialement souscrits s'effectue à la date de leur mise en service par Étoile Dièse.

ARTICLE 4 – TARIFS ET REVISION DE PRIX

Les tarifs applicables aux services sont ceux en vigueur au moment de la souscription du service, et correspondent aux prix indiqués sur le site www.rappelimmédiat.com.

ARTICLE 5 – COMMANDE

La commande du client ne sera considérée effective que lorsque les centres de paiement bancaire concernés auront donné leur accord. En cas de refus des dits centres, la commande sera automatiquement annulée et le client prévenu par courrier électronique. Étoile Dièse se réserve le droit de demander au client des justificatifs d'identité pour confirmer définitivement l'activation de la commande. Étoile Dièse se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige ou pour lequel les informations de souscription ne seraient pas complètes ou correctes. Les informations énoncées par l'acheteur, lors de la prise de commande engagent celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du client, Étoile Dièse ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité dans laquelle il pourrait être de livrer le service.

ARTICLE 6 – PAIEMENT ET FACTURATION

- 1/ L'inscription au service se fait par débit sur une carte bancaire. Un compte client est alors créé.
- 2/ Les comptes clients une fois créés peuvent être alimentés :
 - soit par carte bancaire, dans la mesure d'un plafond maximal glissant sur 6 mois,
 - soit par virement à l'ordre d'Étoile Dièse
- 3/ Chaque début de mois, les frais d'abonnement du mois démarrant sont débités sur le compte client. Si le compte client n'est pas suffisamment approvisionné, un courriel est envoyé au client, sur l'adresse électronique de « mail d'alerte » qu'il a rempli.
- 4/ Le client a la possibilité de donner mandat à un tiers payeur de payer en son nom et pour son compte les sommes dues au titre du présent contrat. Cette désignation n'exonère cependant pas le client de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers payeur.
- 5/ Les factures sont établies à chaque achat et sont disponibles uniquement au format électronique.
- 6/ Les informations relatives au crédit restant sont accessibles sur le site www.etoilediese.fr.

ARTICLE 7 – IDENTIFICATION BANCAIRE

BANQUE : CREDIT AGRICOLE DE TOULOUSE ET DU MIDI TOULOUSAIN
Code Banque : 13106
Code Guichet : 0500
Numéro de Compte : 10158751151
Clé RIB : 64
Domiciliation : TLSE LA TERRASSE – TOULOUSE

ARTICLE 8 – CONTESTATIONS

- 1/ Étoile Dièse ou le centre de traitement gestionnaire du contrat tiennent à la disposition du client les éléments d'information concernant la facturation. Étoile Dièse ou le centre de traitement gestionnaire du contrat sont cependant relevés de cette obligation lorsqu'ils fournissent au client le détail de ses consommations.
- 2/ La facturation du client est établie à partir des données enregistrées systématiquement et de manière inaltérable sur les supports informatiques de Étoile Dièse. Ces supports informatiques sont conservés par Étoile Dièse pendant une durée de 6 mois à compter du jour du paiement. Ces supports ont la valeur d'un écrit au sens donné à ce terme à l'article 1347 du Code Civil français. Les enregistrements figurant dans le système d'horodatage et de taxation de Étoile Dièse font foi de l'utilisation, de la durée et de la destination des appels par le client jusqu'à preuve du contraire.

ARTICLE 9 – ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITE D'ETOILE DIESE

- 1/ Étoile Dièse s'engage à apporter toute la compétence et le soin nécessaire à la fourniture des services et à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer de manière permanente et continue l'exploitation du réseau.
- 2/ La responsabilité d'Étoile Dièse ne saurait être engagée :
 - en cas de mauvaise utilisation par le client et/ou ses correspondants des services,
 - en cas de non-respect des procédures d'installation ou d'utilisation, et notamment en cas d'utilisation par le client ou son correspondant de matériel incompatible avec le

fonctionnement du service ou susceptible d'en perturber le fonctionnement,

- en cas de divulgation, par tous moyens, du ou des codes d'accès aux services à une tierce personne non autorisée,
- en cas de suspension de l'accès au service dans les cas visés par l'article 11,
- en cas de dysfonctionnement total ou partiel du service résultant de perturbations ou d'interruptions des moyens de télécommunications gérés par des opérateurs auxquels est connecté Étoile Dièse,
- en cas d'aléas de propagation d'ondes électromagnétiques qui peuvent entraîner des perturbations ou des indisponibilités locales,
- en cas de dommages indirects subis par le client du fait d'un mauvais fonctionnement des services, tels que notamment toute perte d'exploitation, tout préjudice commercial, financier ou moral,
- en cas de suspension dans l'exécution des services dans le cadre de la maintenance du réseau, étant précisé que, sauf urgence, ces opérations seront effectuées en dehors des périodes de haut trafic et qu'un soin particulier sera apporté afin de réduire au maximum la période d'indisponibilité,
- en cas de restriction à la fourniture des services ou de cessation du droit d'exploitation des réseaux décidés par l'autorité publique.

3/ Étoile Dièse n'assume pas une obligation de résultat mais de moyen dans l'exécution de ses prestations.

En particulier, le client reconnaît que les logiciels utilisés par le Étoile Dièse relèvent d'un domaine particulièrement complexe de la technique informatique et qu'en l'état actuel des connaissances, ils ne peuvent matériellement faire l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation.

Étoile Dièse ne saurait être tenu responsable des conséquences, directes ou indirectes et/ou de tout dommage qui affecteraient le client par suite de défectuosité ou de piratage du système et/ou en cas d'appel à des ressources informatiques externes à celles mise à disposition au client par Étoile Dièse.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE DU CLIENT

Le client est responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre des services et de l'exécution de l'ensemble de ses obligations.

Le client s'interdit de faire un usage illégal des produits et services. Il s'engage à ne pas contrevenir à l'ordre public ainsi qu'à toute réglementation applicable dans le cadre de leur utilisation.

ARTICLE 11 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'une quelconque des parties ne pourra être engagée dès lors que l'inexécution ou le retard dans l'exécution de l'une ou de plusieurs obligations contenues dans le contrat de services résulte d'un cas de force majeure.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, la foudre, les surtensions électriques, les attentats, le cas de grèves et les restrictions légales ou réglementaires à la fourniture de services de télécommunications, et tout autre événement de force majeure ou cas fortuit au sens de l'article 1148 du Code Civil.

ARTICLE 12 – SUSPENSION, RESILIATION & CESSION

1/ Étoile Dièse se réserve le droit de suspendre l'exécution du présent contrat ou de limiter l'accès aux services souscrits par le client, sans préavis, après avoir avisé ce dernier par tout moyen :

- en cas d'inexécution de l'une de ses obligations prévues au titre du contrat de services,
- lorsque lesdites garanties ne sont pas constituées à l'issue d'un délai raisonnable.

2/ En cas de non-paiement par le client des sommes dues, Étoile Dièse peut suspendre les services auxquels le client a souscrit et résilier le contrat de services.

3/ Les services peuvent être interrompus dans les cas de force majeure, tels que définis à l'article 10 du présent contrat de services.

4/ Le client pourra résilier le contrat de services à tout moment, par l'envoi d'un email avec son identifiant à partir du formulaire [Contact](#) de notre site www.etoilediese.fr. Le service sera alors clôturé mais le reliquat de crédit ne sera pas remboursé.

5/ En cas de suspension des services supérieures à 3 mois, Étoile Dièse a la faculté de résilier le présent contrat par l'envoi d'un simple email notifiant cette résiliation.

6/ Le contrat de services peut être résilié sans délai ni préavis par Étoile Dièse, sans que le client ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation, dans les cas suivants :

- fausse déclaration du client concernant le contrat,
- manquement du client à l'une quelconque de ses obligations essentielles,
- perte des autorisations d'exploitation du réseau.

Le contrat de services ne peut être cédé ou transmis par le client, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou en partie, sans accord préalable exprès et écrit par Étoile Dièse.

Étoile Dièse peut céder, transférer ou apporter à un tiers sous une forme quelconque, les droits et obligations nés du contrat de services.

ARTICLE 13 – INFORMATIQUE, LIBERTE ET CONFIDENTIALITE

En application de la Loi Informatique et Liberté n° 7817 du 6 janvier 1978 le client dispose d'un droit d'accès et de rectification relatif aux données le concernant ainsi que d'un droit d'opposition. Étoile Dièse se réserve cependant la possibilité de faire figurer le nom du client sur la liste des références commerciales communiquée au public à défaut d'interdiction expresse de la part du client. A tout moment, le client peut modifier ses coordonnées directement sur www.etoilediese.fr. Celui-ci est en droit de demander sa suppression du fichier client d'Étoile Dièse. Ces informations permettent de faciliter encore davantage au client l'utilisation du site web, en lui évitant par exemple de procéder à de multiples ressaisies, et de profiter pleinement de toutes les fonctionnalités que le site offre au client.

L'adresse électronique du client est utile au moment de la commande afin de lui adresser sa facture.

Les coordonnées téléphoniques du client peuvent permettre au service client d'Étoile Dièse de Contacter le client pour le suivi de son achat.

Les informations bancaires du client (numéro de carte bancaire, date de validité) sont cryptées par le système SSL. Elles sont inaccessibles par un tiers.

**ARTICLE 14 – DISPOSITION DIVERSE**

Le présent contrat est régi par la loi française. Tout différend relatif à la formation, l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales de services et du contrat de services relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Toulouse lorsque le cocontractant est un commerçant.

ETOILE DIESE
15 rue Roger Mompezat
31500 TOULOUSE